

Vérifier l'accès au compte AT/MP
Pour le téléchargement du taux AT

Le **taux** de cotisation Accidents du travail (AT) / Maladies professionnelles (MP) est déterminé annuellement pour chaque établissement. Il varie en fonction des risques auxquels sont exposés les salariés.

En 2022 vous n'aurez plus de notification papier, vous serez informé électroniquement, il est donc nécessaire de faire la manipulation suivante pour être près en janvier 2022.

1. Se connecter à NET ENTREPRISE, à votre compte AT/MP cliquer sur la vignette suivante :



Si vous n'avez pas la vignette, allez dans la gestion des déclarations et rajoutez là. Si vous ne savez pas faire, merci de nous donner vos codes NET ENTREPRISE pour le faire à votre place.

2. Télécharger le taux :

MON PROFIL AT/MP	MES SERVICES	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
<ul style="list-style-type: none">% Mon taux AT/MP en vigueur⬇ L'historique de mes taux AT/MP⬇ Les données pour mon prochain taux AT/MP⬇ Mon bilan des risques professionnels	<ul style="list-style-type: none">% Télécharger mes décisions de taux AT/MP⬇ Télécharger l'attestation de mes indicateurs des risques professionnels€ Demander une "Subvention Prévention TPE"	<ul style="list-style-type: none">⬇ Comprendre mon compte AT/MP⬇ Barèmes des coûts moyens⬇ Sites utiles et contacts⬇ Mentions légales⬇ Conditions Générales d'Utilisation

Cliquer sur télécharger mes décisions de taux AT/MP :

MES SERVICES
<ul style="list-style-type: none">% Télécharger mes décisions de taux AT/MP⬇ Télécharger l'attestation de mes indicateurs des risques professionnels€ Demander une "Subvention Prévention TPE"

Si votre taux se télécharge la procédure s'arrête ici pour vous.



Si vous avez le message suivant :

Consultation des taux AT / MP



mauvais
RISQUES PROFESSIONNELS
x Quitter

Accueil > Télécharger mes décisions de taux AT/MP

Le service de notification dématérialisée vous permet de disposer plus rapidement de votre décision de taux AT/MP. Pour bénéficier de ce service, veuillez contacter l'administrateur de votre compte AT/MP, qui procèdera à votre inscription. Vos décisions de taux seront alors disponibles au format dématérialisé directement depuis votre compte AT/MP, et vous ne recevrez plus de décision de taux au format papier.

Accueil



Il faut ouvrir le tableau de bord :

The screenshot shows the official portal for social declarations (PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE). At the top, it displays the user's name (FALEMPIN AMBRE), phone number (518 272 356 00016), and title (Administrateur - Déclarant). Below this, the 'Vos déclarations' section lists four categories: DSN régime général (yellow), AC (dépôt) (blue), AC (insc. EDI) (green), and AC (saisie) (light green). Each category has a brief description and a 'Dépôt de fichier' link. The 'VOTRE TABLEAU DE BORD' section at the bottom left shows 'Vos notifications' (with a yellow button for 'Gérer le paramétrage ATMP') and 'Vos déclarations'. The 'VOTRE ESPACE ENTREPRISE' section shows 'Gestion', 'Consultation', and 'Demande en attente'. The 'VOS SERVICES COMPLÉMENTAIRES' section lists 'Outils de Contrôle', 'Référentiels', 'Outils de Paramétrage', 'Autres services', and 'Solutions de paiement'.

[Accueil](#) > Votre tableau de bord > Gérer le paramétrage des notifications**i** Voici le détail de vos notifications x

Gérer le paramétrage des notifications

Service émetteur	Type de notification	Information complémentaire
Compte AT/MP	NOTIF ATMP	Gérer les abonnements à la notification dématérialisée de taux AT/MP

ANNULER **VALIDER**

Accepter et valider la charte de dématérialisation des notifications, de taux de cotisation AT/MP :

Charte de dématérialisation des notifications de taux de cotisation AT/MP

La présente Charte a pour objet de décrire les conditions d'utilisation du service de dématérialisation de la notification de taux de cotisation.

La dématérialisation des notifications permet à l'entreprise de recevoir les décisions relatives au taux de cotisation par voie dématérialisée; l'envoi des décisions papier est alors supprimé. Ce service n'est pas accessible aux tiers déclarants. En application de l'arrêté du 8 octobre 2020, la notification dématérialisée du taux est obligatoire:

- à compter du 1er janvier 2021 pour les entreprises dont l'effectif est au moins égal à 10 salariés
- pour toutes les entreprises à compter du 1er janvier 2022

Accepter la charte VALIDER LA CHARTE

Puis cocher votre SIRET et valider :

i Vous n'avez pas encore validé la charte d'acceptation de la dématérialisation des notifications de taux AT/MP ou bien celle-ci a été mise à jour. Pour pouvoir configurer les inscriptions ou désinscriptions des établissements à la dématérialisation, merci de valider la charte en cliquant sur le bouton ci-dessous.

VALIDER LA CHARTE 1

Gestion des inscriptions des établissements à la dématérialisation des notifications de taux AT/MP

Établissements éligibles à la notification de taux dématérialisée

Incrire tous / Désinscrire tous

Inscrit / Désinscrit	SIRET	Nom Administrateur Inscription / Désinscription	Prénom Administrateur Inscription / Désinscription	SIRET Administrateur Inscription / Désinscription	Date Inscription / Désinscription
X	518 272 356 00016				

1

VALIDER ET RETOURNER À LA GESTION DES PARAMÈTRES DE NOTIFICATION QUITTER ET RETOURNER À LA GESTION DES PARAMÈTRES DE NOTIFICATION 2 3

La procédure est terminée.